

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SERCHES DU LUNDI 18 DECEMBRE 2009

L'an deux mil neuf, le 18 décembre, à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de **SERCHES**, légalement convoqué le 14 décembre 2009, s'est réuni à la Mairie de Serches en session ordinaire, sous la Présidence de Madame KASPRZAK Bernadette, Maire de la Commune de Serches.

Etaient présents : Mesdames SANNER Anne, BISTER Geneviève, KASPRZAK Bernadette, LEVEQUE Laurence, Messieurs, ROBERT Bruno, WILLIATTE Gonzague,

Absents excusés : Messieurs TASSIN Patrick, LACROIX Daniel

Absent non excusé : Madame FERTE Marie

Nombre de Conseillers en exercice : 11 présents : 6 votants : 6

Election du secrétaire de séance :
Madame Laurence LEVEQUE a été élue secrétaire

Nombre de votants : 11

Pour : 5

Contre : 0

Abstention : 1

Arrivée de Mme NAVAL Brigitte, Monsieur POULET Romaric à 20 heures 45 minutes

Nombre de Conseillers en exercice : 11 présents : 8 votants : 8

Ordre du jour :

- Règlement intérieur - police du cimetière
- Gestion des emplacements du cimetière
- Mise en conformité électrique du bâtiment mairie
- Politique de l'habitat de la Communauté d'Agglomération du Soissonnais et projet de construction sur le territoire de Serches
- Projet d'embauche d'un nouvel agent technique
- Informations diverses
- Questions diverses

1/ Police du cimetière

Afin de créer un règlement intérieur appelé “ police du cimetière ”, la commission “ bâtiments communaux ” a organisée cinq réunions de deux heures trente.

La réglementation à l'intérieur de ce domaine communal paraissait indispensable afin de réglementer cet endroit, devenu au fil du temps désordonné. Le dernier règlement datant de janvier 1950 pour le cimetière et de l'année 2000 pour le columbarium.

Madame le Maire propose le document “ police du cimetière ” au conseil municipal.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte le règlement intérieur “ police du cimetière ”.

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

2/ Gestion des emplacements du cimetière

Madame le Maire propose de modifier la délibération du 26 octobre 2009 portant sur la gestion des emplacements du cimetière communal, afin de se mettre en conformité avec la police du cimetière votée précédemment. Cette délibération annulera et remplacera la délibération du 26 octobre 2009.

Madame le Maire propose que les espaces à privilégier pour les concessions à venir soient situés par ordre de priorité, entre les concessions 142 (tombe n° 144) jusqu'au niveau de la concession 145 (tombe n° 149). Et entre les concessions 136 (tombe n° 138) jusqu'au niveau de la concession 151 (tombe n° 153).

Madame le Maire propose qu'un espace du cimetière soit réservé au terrain commun, exempté de titre de concession et destiné à recevoir les corps des personnes indigentes ou anonymes décédées sur le territoire de la commune.

Le Maire propose de reprendre un des espaces dédiés anciennement à cette cause, situé le long du mur ouest à partir de la dernière tombe du carré militaire 14/18 jusqu'à la concession n° 137 (tombe n° 139).

Chaque nouvelle concession sera dans la continuité de concessions existantes

Le Maire propose la création d'un ossuaire destiné à accueillir les ossements et cendres extraites des concessions et des tombes reprises. Cet ossuaire sera implanté à l'emplacement de la tombe anonyme noté V sur le plan du cimetière réactualisé le 11 novembre 2009, après reprise de cette sépulture en terrain commun.

Cette délibération annule et remplace la délibération précédente du 26 octobre 2009 portant sur la gestion des emplacements du cimetière communal.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte la nouvelle gestion du cimetière.

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

3/ Mise en conformité électrique du bâtiment mairie

Madame le maire propose la mise en conformité électrique du bâtiment mairie correspondant au couloir d'entrée, secrétariat, salle des réunions, escalier et grenier.

L'entreprise LAFARGUE qui a déjà effectuée les travaux de mise en conformité de la salle communale propose un devis d'un montant de 8778,50€ HT soit 10499€ TTC.

Madame le Maire propose de demander une subvention de 50 % au titre de la Dotation Globale d'Equipement, et demande aux conseillers présents s'ils connaissent des entreprises en électricité

Après délibération, le Conseil Municipal décide d'attendre d'autres devis avant de se prononcer.

4 / Politique de l'habitat de la Communauté d'Agglomération du Soissonnais et projet de construction sur le territoire de Serches

La communauté d'Agglomération du Soissonnais demande aux communes adhérentes d'augmenter très significativement leur potentiel en matière d'habitat. En proposition par l'agglo, à Serches, 30 nouveaux logements, en 5 ans, devraient pouvoir accueillir de nouveaux habitants.

Madame le maire a demandé à Monsieur CORCY Laurent, dans un premier temps de remettre en location ou en vente les logements vacants. La famille CORCY est également propriétaire de parcelles constructibles. Laurent CORCY est ouvert et souhaite rencontrer avec Madame le maire des techniciens de la communauté d'agglomération pour information dans un premier temps.

Afin de suivre le projet de construction encore à l'étude, Madame le Maire a proposé à Messieurs BERTIN Nicolas et Hervé, propriétaires de la parcelle " Le Molle ". Une rencontre est également prévue en communauté d'agglomération en janvier, pour information et échange.

5/ Projet d'embauche d'un nouvel agent technique

Madame le maire s'est informée sur les contrats aidés pour les collectivités territoriales au Pôle Emploi.

Un nouveau contrat aidé est proposé à compter du 1er janvier 2010.

Le CUI (contrat unique d'insertion) CDD OU CDI d'une durée hebdomadaire de 20h à 35h.

L'aide est plafonnée à 95 % du SMIC, seules les charges ASSEDIC et retraite sont à régler et 5 % du smic soit environ 197€. Un CDD pourrait être prévu dans un premier temps. Ce nouvel agent à temps complet (35 h) pourrait se charger avec Michel CRAPART de la rénovation du bâtiment communal, des travaux du cimetière, de la réorganisation des locaux...

Madame le maire propose la candidature de Farid ALIU, qui correspondrait au critère d'embauche de ce nouveau contrat.

Après délibération, le Conseil Municipal remet à la prochaine réunion la décision pour l'embauche d'un nouvel agent technique.

Informations diverses :

- Madame le Maire a été interpellée par des parents d'élèves inquiets sur l'encadrement et la pédagogie dispensée aux élèves de la classe d'Acy le haut. A la suite d'une intervention auprès de l'inspecteur d'académie et des parents d'élèves concernés, des solutions ont été apportées afin de résoudre ces problèmes.

- Suite à l'absence à la dernière réunion des délégués du Syndicat du collège de Braine, Madame le Maire rappelle qu'en cas d'indisponibilité il est souhaitable de prévenir afin d'être remplacé.

- Les archives de l'Etat Civil ont été déposées aux archives départementales à LAON afin d'établir des devis pour reliures.

- La réfection de la voie communale d'Acy sera effectuée en 2010, une participation de la commune d'Ambrief a été demandée.

- Création d'une unité juridique et sociale universitaire à Cuffies (100 élèves IUT x 2) la communauté d'Agglomération participerait à hauteur de 110 000 euros x 2 ans

- 1 tonne de sel a été épuisée par l'entreprise Eddy paysage afin de dégager les voies communales.

- Le montant des recettes de la régie entre mai et décembre 2009 s'élève à 1066€ (location salle et matériel, emplacements du marché etc...)

- Le 10 juin prochain aura lieu la comémoration des 70 ans de la bataille du mont de SOISSONS, la commune travaille sur la mise en place de cette journée.

Levée de séance à 23h45